

DES Médecine et santé au travail

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Former des spécialistes de médecine et santé au travail

Exercice de la spécialité exclusivement préventif, au bénéfice des seuls travailleurs salariés (secteur privé et secteur public), ce qui permet de couvrir l'ensemble de la population concernée par le travail, les modes d'exercices actuels et potentiels.

Le médecin du travail a, notamment, pour vocation d'avoir une fonction de second recours pour les questions de santé – travail qui se posent à toutes les autres spécialités médicales.

L'exercice et les compétences s'articulent autour de quatre grands champs :

- une prise en charge individuelle des patients dans un domaine clinique spécifique, un lien avec les autres spécialistes dans les parcours de soins pour permettre une prise en compte du facteur professionnel
- une capacité à décrire la santé collective des populations au travail avec les techniques issues de la santé publique
- la maîtrise de champs extra-médicaux : droit social, ergonomie, hygiène et sécurité, gestion et management, psychologie du travail
- le développement des questions environnementales

Durée totale du DES :

8 semestres dont au moins 1 dans un lieu de stage avec encadrement universitaire tel que défini à l'article 1 du présent arrêté et au moins 2 dans un lieu de stage sans encadrement universitaire.

Intitulé des formations spécialisées transversales (FST) indicatives :

Dans le cadre de son projet professionnel, et en regard des besoins de santé et de l'offre de formation, l'étudiant peut être conduit à candidater à une formation spécialisée transversale (FST), notamment :

- addictologie
- douleur
- expertise médicale - préjudice corporel
- maladies allergiques
- médecine du sport
- sommeil

En bref

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation